



ADDITIF 1 N° <sup>DOACH</sup> ~~00045~~/A/CRCE/SG/SIGAMP/CA/UAO DU <sup>R</sup> 27 APR 2026 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°00045/AONO/CRCE/CIPM/2026 DU 27 MARS 2026 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE HYDRAULIQUE SUR LE TRONÇON DESSERVANT L'IRAD (Section de route Carrefour NKOLBISSON – IRAD)

Le Président du Conseil Régional du Centre communique :

Le Dossier d'Appel d'Offres est modifié ainsi qu'il suit :

PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT.

Au lieu de :

Critères éliminatoires

ii) Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après :

- a. Absence de l'attestation de catégorisation ou la décision A, B, C ou D rendant public la classification de l'entreprise dans une catégorie du sous-secteur « routes » ;
- b. Déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes établie par le MINMAP ;
- c. Absence du CV du conducteur des travaux remplissant les conditions de qualification et d'expérience spécifiques demandées dans le RPAO ;
- d. Absence d'un bilan financier d'au moins cent vingt millions (120 000 000) francs CFA, cumulé les trois (03) dernières années (2023, 2024, 2025) ;
- e. Absence d'une attestation de capacité financière ou de la mise à disposition du soumissionnaire d'une ligne de crédit délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des finances, pour préfinancer les travaux objet de l'Appel d'Offres de référence à hauteur d'au moins cent cinquante millions (150 000 000) de francs CFA ;
- f. Absence de la charte d'Intégrité ;
- g. Absence de la Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales
- h. Plus de six (06) sous-critères essentiels non satisfaisants.

Lire plutôt :

Critères éliminatoires

ii) Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après :

- a. Déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes établie par le MINMAP ;
- b. Absence du CV du conducteur des travaux remplissant les conditions de qualification et d'expérience spécifiques demandées dans le RPAO ;
- c. Absence d'un bilan financier d'au moins cent vingt millions (120 000 000) francs CFA, cumulé les trois (03) dernières années (2023, 2024, 2025) ;
- d. Absence d'une attestation de capacité financière ou de la mise à disposition du soumissionnaire d'une ligne de crédit délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des finances, pour préfinancer les travaux objet de l'Appel d'Offres de référence à hauteur d'au moins soixante-quinze millions (75 000 000) de francs CFA ;
- e. Absence de la charte d'Intégrité ;

- f. Absence de la Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales
- g. Plus de six (06) sous-critères essentiels non satisfaisants.

**PIECE N°2 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)**

**Au lieu de :**

Clauses du RPC	Données Particulières
13.	<b>Documents constituant l'offre</b>
13.1	<p>Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre conforme aux dispositions du Dossier de Consultation. Les offres seront présentées dans trois plis fermés et scellés, comprenant respectivement :</p> <p><b>Enveloppe A – Volume I : Pièces administratives</b></p> <p>Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) La déclaration d'intention de soumissionner timbrée à 1 500 FCFA et signée du représentant légal ou du mandataire dûment désigné ;</li> <li>b) L'original du cautionnement de soumission délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances, d'une durée de validité de 120 jours et d'un million deux cent cinquante mille (1 250 000) francs CFA, timbré, acquitté à la main, et assorti d'un récépissé de la CDEC conformément aux dispositions de la circulaire n°000014/C/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de déconsignation, de restitution et de réalisation des garanties dans les marchés publics ;</li> <li>c) L'accord de groupement notarié et spécifiant le mandataire le cas échéant ;</li> <li>d) Le pouvoir de signature notarié, le cas échéant ;</li> <li>e) L'attestation de conformité fiscale en cours de validité ;</li> <li>f) L'attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ;</li> <li>g) L'attestation de domiciliation bancaire ;</li> <li>h) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA ;</li> <li>i) L'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;</li> <li>j) L'attestation de conformité sociale délivrée par la CNPS ;</li> </ul> <p><b>En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter les pièces ci-dessus à l'exception de a, b, c, g et h étant uniquement présenté par le mandataire du groupement.</b></p> <p><b>Enveloppe B – Volume II : Offre technique</b></p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) L'attestation de catégorisation D du sous-secteur d'activités « routes » ou la Décision portant publication des résultats des avis d'appel à candidature en vue de la catégorisation des entreprises D sous-secteurs d'activités « routes » ;</li> <li>b) La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établie par le MINMAP ;</li> <li>c) Les bilans financiers du soumissionnaire des trois (03) dernières années (2023 – 2025). Ces bilans financiers doivent justifier que le soumissionnaire a un chiffre d'affaires cumulé moyen sur les trois (03) dernières années (2023 – 2025) d'au moins cent vingt millions (120 000 000) de francs CFA ;</li> <li>d) Une attestation de capacité financière ou de mise à la disposition du soumissionnaire d'une ligne de crédit délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des finances, pour préfinancer les travaux objet de l'Appel d'Offres de référence à hauteur d'au moins cent cinquante millions (150 000 000) de francs CFA ;</li> </ul> <p>e) <b><u>Note méthodologique</u></b></p>

Le soumissionnaire devra présenter une note méthodologique satisfaisante en faisant ressortir :

1. l'organisation ainsi que l'ordonnancement des tâches qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux ;
2. la méthodologie d'exécution des travaux ;
3. l'attestation du rapport illustré de visite des lieux daté, cacheté et signé sur l'honneur par le soumissionnaire, attestant qu'il a pris connaissance du site ;
4. le calendrier, le planning d'exécution des travaux et le délai de livraison ;
5. les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (approche HIMO) ;
6. Les dispositions relatives au respect des mesures environnementales.

**f) Le personnel d'encadrement**

Il est composé de :

1. un conducteur des travaux ;
2. un chef chantier ;
3. un géotechnicien ;
4. un topographe.

Pour chacun d'eux, le soumissionnaire produira sous peine de non-évaluation de l'expert :

- une copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ;
- un curriculum vitae daté et signé par l'expert ;
- une attestation de disponibilité de l'expert pendant la durée des travaux ;

Le personnel suscité devra avoir les qualifications suivantes :

**1. Conducteur des travaux**

- Il doit être ingénieur de génie civil (BAC+5 minimum) avec au moins cinq (05) ans d'expérience générale dans le métier des Travaux Publics ou ingénieur des travaux de génie Civil (Bac + 3 minimum) avec huit (08) années d'expérience générale dans le métier des Travaux Publics inscrit à l'ONIGC.
- Il doit avoir effectué au moins trois (03) projets à ce poste dans le domaine de la construction, de la réhabilitation, de l'aménagement ou de l'entretien des routes revêtues ou des travaux routiers similaires avec ouvrage d'art.

**2. Chef chantier**

- Il doit être ingénieur des travaux de génie Civil ou avoir une licence professionnelle en Génie Civil (Bac + 3 minimum) avec au moins cinq (05) ans d'expérience générale en Travaux Publics ou technicien supérieur de génie civil (BAC+2 minimum) avec au moins sept (07) ans d'expérience générale dans le métier des Travaux Publics.
- Il doit avoir effectué au moins trois (03) projets au poste de chef chantier dans le domaine de la construction, de la réhabilitation, de l'aménagement ou de l'entretien des routes revêtues ou des travaux routiers similaires avec ouvrage d'art

**3. Géotechnicien**

- Il doit avoir une licence professionnelle en géologie appliquée ou Ingénieur des travaux de génie civil (Bac + 3 minimum) avec au moins cinq (05) ans d'expérience générale dans le domaine de laboratoire géotechnique
- Il doit avoir effectué au moins trois (03) projets à ce poste dans le domaine de la construction, de la réhabilitation, de l'aménagement ou de l'entretien des routes revêtues ou des travaux routiers similaires avec ouvrage d'art

**4. Topographe**

- Il doit être ingénieur de topographie et Cadastre ou équivalent (BAC+3 minimum) avec 05 ans d'expérience générale dans l'exécution des projets de construction, de réhabilitation, d'aménagement ou de d'entretien des routes revêtues ou des travaux routiers
- Il doit avoir réalisé au moins trois (03) projets similaires avec ouvrage d'art

**g) Moyens matériels**

Le soumissionnaire doit posséder en propre ou en location au minimum :

N°	Type de matériel	Nombre
1	PELLE EXCAVATRICE	01
2	COMPACTEUR À ROULEAU	01
3	CAMION BENNE	01
4	PICK UP	01
5	BETONNIERE	01
6	AIGUILLE VIBRANTE	01
7	MOTOPOMPE	01
8	PLAQUE VIBRANTE	01
9	GROUPE ÉLECTROGÈNE	01
10	Une liste du petit matériel (pelles rondes, pioches avec manches, pelles bêches, brouettes, marteaux, scie sauteuse ...etc) ;	/

**NB** : Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée, des cartes grises pour les matériels roulants et les **factures** d'achat pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé.

**Le soumissionnaire remplira et souscrira les formulaires**

- h) la charte d'Intégrité ;
- i) la Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales.

**Les preuves d'acceptation des conditions du marché**

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « **lu et approuvé** », des documents ci-après :

- j) le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- k) les cahiers des clauses techniques Particulières.

NB : la non acceptation des clauses du marché entrainera l'élimination du soumissionnaire.

**Enveloppe C – Volume III : Offre financière**

- c.1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- c.2. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli ;
- c.3. Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;
- c.4. Le Sous – Détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

**NB** : Les différentes parties d'un même dossier doivent impérativement être clairement séparées par des intertitres ou des pages de séparation distinctes (type intercalaire numérique), de manière à faciliter son examen.

20.1.

**La date et heure limites de remise des offres :**

Date : .....

Heure : .....

*le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) visible sur la page de soumission.*

29

L'évaluation des offres se fera sur la base des critères d'évaluation et de la grille d'analyse ci-dessous.

**Critères d'évaluation**

**Critères éliminatoires**

**i) Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après :**

- a. Absence de l'attestation de catégorisation ou la décision A, B, C ou D rendant public la classification de l'entreprise dans une catégorie du sous-secteur « routes » ;
- b. Absence de déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes établie par le MINMAP ;
- c. Absence du CV du conducteur des travaux remplissant les conditions de qualification et d'expérience spécifiques demandées dans le RPAO ;
- d. Absence d'un bilan financier d'au moins cent vingt millions (120 000 000) francs CFA, cumulé sur les trois (03) dernières années (2023, 2024, 2025) ;

	<p>e. Absence d'une attestation de capacité financière ou de la mise à disposition du soumissionnaire d'une ligne de crédit délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des finances, pour préfinancer les travaux objet de l'Appel d'Offres de référence à hauteur d'au moins cent cinquante millions (150 000 000) de francs CFA ;</p> <p>f. Absence de la charte d'Intégrité ;</p> <p>g. Absence de la Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales ;</p> <p>h. Plus de six (06) sous-critères essentiels non satisfaisants.</p>
--	--

**Lire plutôt :**

Clauses du RPC	Données Particulières
13.	<b>Documents constituant l'offre</b>
13.1	<p>Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre conforme aux dispositions du Dossier de Consultation. Les offres seront présentées dans trois plis fermés et scellés, comprenant respectivement :</p> <p><b>Enveloppe A – Volume I : Pièces administratives</b></p> <p>Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</p> <p>a) La déclaration d'intention de soumissionner timbrée à 1 500 FCFA et signée du représentant légal ou du mandataire dûment désigné ;</p> <p>b) L'original du cautionnement de soumission délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances, d'une durée de validité de 120 jours et d'un million deux cent cinquante mille (1 250 000) francs CFA, timbré, acquitté à la main, et assorti d'un récépissé de la CDEC conformément aux dispositions de la circulaire n°000014/C/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de déconsignation, de restitution et de réalisation des garanties dans les marchés publics ;</p> <p>c) L'accord de groupement notarié et spécifiant le mandataire le cas échéant ;</p> <p>d) Le pouvoir de signature notarié, le cas échéant ;</p> <p>e) L'attestation de conformité fiscale en cours de validité ;</p> <p>f) L'attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ;</p> <p>g) L'attestation de domiciliation bancaire ;</p> <p>h) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA ;</p> <p>i) L'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;</p> <p>j) L'attestation de conformité sociale délivrée par la CNPS ;</p> <p><b>k) L'attestation de catégorisation D du sous-secteur d'activités « routes » ou la Décision portant publication des résultats des avis d'appel à candidature en vue de la catégorisation des entreprises D sous-secteurs d'activités « routes ».</b></p> <p><b>En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter les pièces ci-dessus à l'exception de a, b, c, g et h étant uniquement présenté par le mandataire du groupement.</b></p> <p><b>Enveloppe B – Volume II : Offre technique</b></p> <p>Il comprend notamment :</p> <p>a) La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établie par le MINMAP ;</p> <p>b) Les bilans financiers du soumissionnaire des trois (03) dernières années (2023 – 2025). Ces bilans financiers doivent justifier que le soumissionnaire a un chiffre d'affaires cumulé moyen sur les trois (03) dernières années (2023 – 2025) d'au moins cent vingt millions (120 000 000) de francs CFA ;</p> <p><b>c) Une attestation de capacité financière ou de mise à la disposition du soumissionnaire d'une ligne de crédit délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des finances, pour préfinancer les travaux objet de l'Appel d'Offres de référence à hauteur d'au moins soixante-quinze millions (75 000 000) de francs CFA ;</b></p>

d) Note méthodologique

Le soumissionnaire devra présenter une note méthodologique satisfaisante en faisant ressortir :

1. l'organisation ainsi que l'ordonnancement des tâches qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux ;
2. la méthodologie d'exécution des travaux ;
3. l'attestation du rapport illustré de visite des lieux daté, cacheté et signé sur l'honneur par le soumissionnaire, attestant qu'il a pris connaissance du site ;
4. le calendrier, le planning d'exécution des travaux et le délai de livraison ;
5. les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (approche HIMO) ;
6. Les dispositions relatives au respect des mesures environnementales.

e) Le personnel d'encadrement

Il est composé de :

1. un conducteur des travaux ;
2. un chef chantier ;
3. un géotechnicien ;
4. un topographe.

Pour chacun d'eux, le soumissionnaire produira sous peine de non-évaluation de l'expert :

- une copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ;
- un curriculum vitae daté et signé par l'expert ;
- une attestation de disponibilité de l'expert pendant la durée des travaux ;

Le personnel suscité devra avoir les qualifications suivantes :

**1. Conducteur des travaux**

Il doit être ingénieur de génie civil (BAC+5 minimum) avec au moins cinq (05) ans d'expérience générale dans le métier des Travaux Publics ou ingénieur des travaux de génie Civil (Bac + 3 minimum) avec huit (08) années d'expérience générale dans le métier des Travaux Publics inscrit à l'ONIGC.

Il doit avoir effectué au moins trois (03) projets à ce poste dans le domaine de la construction, de la réhabilitation, de l'aménagement ou de l'entretien des routes revêtues ou des travaux routiers similaires avec ouvrage d'art.

**2. Chef chantier**

Il doit être ingénieur des travaux de génie Civil ou avoir une licence professionnelle en Génie Civil (Bac + 3 minimum) avec au moins cinq (05) ans d'expérience générale en Travaux Publics ou technicien supérieur de génie civil (BAC+2 minimum) avec au moins sept (07) ans d'expérience générale dans le métier des Travaux Publics.

Il doit avoir effectué au moins trois (03) projets au poste de chef chantier dans le domaine de la construction, de la réhabilitation, de l'aménagement ou de l'entretien des routes revêtues ou des travaux routiers similaires avec ouvrage d'art

**3. Géotechnicien**

Il doit avoir une licence professionnelle en géologie appliquée ou Ingénieur des travaux de génie civil (Bac + 3 minimum) avec au moins cinq (05) ans d'expérience générale dans le domaine de laboratoire géotechnique

Il doit avoir effectué au moins trois (03) projets à ce poste dans le domaine de la construction, de la réhabilitation, de l'aménagement ou de l'entretien des routes revêtues ou des travaux routiers similaires avec ouvrage d'art

**4. Topographe**

Il doit être ingénieur de topographie et Cadastre ou équivalent (BAC+3 minimum) avec 05 ans d'expérience générale dans l'exécution des projets de construction, de réhabilitation, d'aménagement ou de d'entretien des routes revêtues ou des travaux routiers

Il doit avoir réalisé au moins trois (03) projets similaires avec ouvrage d'art

f) Moyens matériels

Le soumissionnaire doit posséder en propre ou en location au minimum :

N°	Type de matériel	Nombre
1	PELLE EXCAVATRICE	01
2	COMPACTEUR À ROULEAU	01
3	CAMION BENNE	01
4	PICK UP	01
5	BETONNIERE	01
6	AIGUILLE VIBRANTE	01
7	MOTOPOMPE	01
8	PLAQUE VIBRANTE	01
9	GROUPE ÉLECTROGÈNE	01
10	Une liste du petit matériel (pelles rondes, pioches avec manches, pelles bêches, brouettes, marteaux, scie sauteuse ...etc) ;	/

**NB** : Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée, des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé.

**Le soumissionnaire remplira et souscrita les formulaires**

- g) la charte d'Intégrité ;
- h) la Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales.

**Les preuves d'acceptation des conditions du marché**

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « **lu et approuvé** », des documents ci-après :

- i) le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- j) les cahiers des clauses techniques Particulières.

NB : la non acceptation des clauses du marché entrainera l'élimination du soumissionnaire.

**Enveloppe C – Volume III : Offre financière**

- c.1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- c.2. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli ;
- c.3. Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;
- c.4. Le Sous – Détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

**NB** : Les différentes parties d'un même dossier doivent impérativement être clairement séparées par des intertitres ou des pages de séparation distinctes (type intercalaire numérique), de manière à faciliter son examen.

20.1.

**La date et heure limites de remise des offres :**

Date : **28 avril 2026**

Heure : **13 heures**

*le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) visible sur la page de soumission.*

29

L'évaluation des offres se fera sur la base des critères d'évaluation et de la grille d'analyse ci-dessous.

**Critères d'évaluation**

**Critères éliminatoires**

**ii) Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après :**

- a. Absence de déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établie par le MINMAP ;
- b. Absence du CV du conducteur des travaux remplissant les conditions de qualification et d'expérience spécifiques demandées dans le RPAO ;

- c. Absence d'un bilan financier d'au moins cent vingt millions (120 000 000) francs CFA, cumulé sur les trois (03) dernières années (2023, 2024, 2025) ;
- d. Absence d'une attestation de capacité financière ou de la mise à disposition du soumissionnaire d'une ligne de crédit délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des finances, pour préfinancer les travaux objet de l'Appel d'Offres de référence à hauteur d'au moins soixante-quinze millions (75 000 000) de francs CFA ;
- e. Absence de la charte d'Intégrité ;
- f. Absence de la Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales ;
- g. Plus de six (06) sous-critères essentiels non satisfaisants.

**PIECE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)**

**Au lieu de :**

**Article 25 : Réception provisoire**

**25.2. Commission de réception provisoire**

La Commission de réception sera composée des membres suivants :

- |  |               |
|--|---------------|
| - Le Maître d'Ouvrage ou son représentant      | Président ;   |
| - Le Chef Service du marché                    | Membre ;      |
| - Le Représentant du MINMAP                    | Observateur ; |
| - L'Ingénieur du Marché                        | Rapporteur ;  |
| - Le Comptable-Matières                        | Membre ;      |
| - Le Sous-Directeur Régional des Routes/Centre | Membre ;      |
| - Le cocontractant                             | Membre.       |

**Article 48 : Edition et diffusion du présent marché**

Quinze (15) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Maître d'ouvrage et fournis au cocontractant.

**Lire plutôt :**

**Article 25 : Réception provisoire**

**25.2. Commission de réception provisoire**

La Commission de réception sera composée des membres suivants :

- |  |                |
|--|----------------|
| - Le Maître d'Ouvrage ou son représentant      | Président ;    |
| - Le Chef Service du marché                    | Membre ;       |
| - Le Représentant du MINMAP                    | Observateur ;  |
| - L'Ingénieur du Marché                        | Rapporteur ;   |
| - Le Comptable-Matières                        | Membre ;       |
| - Le Sous-Directeur Régional des Routes/Centre | Membre ;       |
| - <b>Le cocontractant</b>                      | <b>Invité.</b> |

**Article 48 : Edition et diffusion du présent marché**

Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Maître d'ouvrage et fournis au cocontractant.

Le reste sans changement.

**Copie :**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM/CRCE ;
- SIGAMP/CRCE ;
- Affichage



Le Président du Conseil Régional,

*Hubert Tsimi Evouma*